

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTES DU MAIRE
COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS**

**ARRÊTE PORTANT
SUSPENSION D'UN SENS INTERDIT**

Sens interdit Rue du Château

N° 217

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

CONSIDÉRANT une manifestation « FORUM des ASSOCIATIONS » lieu-dit Place Gabriel Péri qui se déroulera le 10 septembre 2023.

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison d'une manifestation « FORUM des ASSOCIATIONS » lieu-dit Place Gabriel Péri qui se déroulera le 10 septembre 2023.

La circulation se fera à double sens « Rue du Château » et la réglementation du sens interdit sera momentanément suspendue le 10 septembre 2023.

ARTICLE 3 : Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 07 septembre 2023.

**LE MAIRE
Stéphane ARNAUD**



LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITÉ
LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRÉSENT ARRÊTE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRÉSENTE NOTIFICATION